

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



En ce début d'année 2022, je désire en mon nom, ainsi que celui du conseil municipal, vous souhaiter une bonne et heureuse année 2022! Que cette année soit remplie de bonheur, de joie, mais surtout de santé.

Je ne peux pas parler de santé sans penser à la situation que nous vivons présentement. Nous sommes au plus fort de la bataille pour vaincre la pandémie dans laquelle notre société est plongée depuis presque deux ans. Beaucoup de mesures pour contrer la propagation du virus ont été mises en place par nos gouvernements, que ce soit le port du masque, le lavage des mains, la distanciation sociale, le couvre-feu, le confinement ainsi que plusieurs autres mesures concernant l'ouverture des commerces. Une mesure ultime, efficace et simple pour gagner cette bataille et enfin espérer tourner la page sur cette pandémie est la vaccination. J'invite donc tous les citoyennes et les citoyens à s'assurer de recevoir les vaccins requis contre la COVID-19.

Au moment d'écrire ce journal, le bureau municipal est fermé de façon préventive, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Les services administratifs sont maintenus seulement par téléphone ou par courriel. Toutefois, si une situation particulière se présente, il est possible de prendre rendez-vous et de passer au bureau.

Les infrastructures pour les activités extérieures demeurent ouvertes et opérationnelles et les conditions, quant à elles, sont optimales. Suite aux chutes de neige abondantes, le centre Plein Air est ouvert, mais l'accès est réservé au bloc sanitaire et pour se réchauffer. Les sentiers de ski de fond sont tracés, le sentier de raquette est opérationnel ainsi que la glissade.

Un service de prêt de raquettes pour adultes et ski de fond pour enfants est offert gratuitement au centre Plein Air. Les sentiers pédestres sont entretenus mécaniquement de façon régulière et la patinoire, qui bénéficie d'une qualité de glace exceptionnelle, est ouverte selon un l'horaire disponible sur notre site web. Le chalet est accessible seulement selon l'horaire établi, mais vous pouvez tout de même patiner en dehors des heures d'ouverture.

Concernant les sentiers pédestres, j'en profite pour remercier madame Hélène Arsenault et ses collaborateurs pour les décorations de NOËL placées tout au long du sentier.

Je vous invite à consulter notre site web ainsi que notre page Facebook pour toutes informations ou mises à jour durant cette période de confinement.

Depuis la mi-décembre, comme plusieurs ont pu le constater, la Municipalité s'est dotée d'un équipement de déneigement pour les trottoirs. Cet équipement permet le déneigement adéquat des trottoirs et par le fait même favorise de façon sécuritaire le déplacement actif des piétons le long du boulevard Perron. Éventuellement muni d'une faucheuse déportée, cet équipement multifonction servira également à l'entretien des talus et bordures le long des routes municipales durant la période estivale. De plus, durant la même période, la Municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau camion de déneigement. L'ancien camion, qui avait 23 ans, se devait d'être remplacé.

Au plaisir de vous reparler lors de la prochaine parution,

Denis Gauthier,
Maire

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- 7 février
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin
- 4 juillet
- 15 août
- 12 septembre
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre

Heure : 19 h 30

Le budget 2022 en bref

Le 13 décembre dernier, le conseil municipal a présenté et adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2022, pour un budget équilibré totalisant 1 897 731 \$, comparativement à 1 818 820 \$ l'année dernière, soit une augmentation de 78 911 \$. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des dépenses en législation, en voirie municipale ainsi qu'un taux élevé d'inflation au Québec (IPC) pour 2021. Cette hausse de l'inflation impacte tous les postes budgétaires de la municipalité.

Le rôle d'évaluation pour 2022 passe de 89 729 500 \$ à 101 466 900 \$, une augmentation de 11 737 400 \$ comparativement à celui de 2021. L'évaluation moyenne d'une maison à Saint-Siméon passe de 136 328 \$ à 156 650 \$, une augmentation de plus de 20 000 \$. C'est pour cette raison que le taux de taxe foncière passe de 1.0937 à 1.0267 par tranche de 100 \$ d'évaluation. Une baisse de près de 7 cents (6.5 %). Malgré la baisse du taux, le coût moyen pour une maison à Saint-Siméon sera de 1 608 \$ pour 2022 soit une augmentation moyenne de 117 \$ comparative-ment à 2021. Le tarif pour les services d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux passe à 385 \$, soit 20 \$ de plus. Le coût pour la collecte et l'enfouissement des ordures demeure à 178 \$ et le service de la cueillette sélective des

matières recyclables augmente de 10 \$ pour se situer à 45 \$, et ce, malgré l'application des revenus de redevances des matières résiduelles.

Parmi les autres revenus, on retrouve un montant de 95 058 \$ pour la péréquation et 15 945 \$ pour le partage de la croissance d'un point de TVQ. La subvention pour la voirie locale, quant à elle, passe de 120 644 \$ à 125 650 \$ pour 2022. Un montant de 55 000 \$ provenant de la Régie de l'énergie vient s'ajouter aux revenus. Finalement, un montant de 75 000 \$ provenant du surplus accumulé a été approprié au budget afin de réduire le fardeau fiscal des contribuables.

Au niveau des dépenses, la facture de la Sûreté du Québec, passe de 74 826 \$ à 77 392 \$.

Au centre Multi Récréatif (CMR), on retrouve, entre autres, un montant de 25 000 \$ pour l'ajout de nouveaux jeux pour enfants de 0 à 5 ans, projet financé à 80 % par le FRR de la MRC.

Au niveau du site de l'île, la Municipalité vise à relocaliser le chemin menant à la pointe Est et un montant de 10 000 \$ (remboursé à 50 % par le fonds Festivals et événements de la MRC) est prévu afin de soutenir matériellement le Tournoi de pêche dans l'éventualité d'une édition 2022 (achat de quais flottants supplémentaires).

Afin d'avoir accès aux infrastructures de loisirs de Bonaventure au même titre qu'un citoyen de Bonaventure, un montant de 33 115 \$ est prévu relativement à l'entente de loisirs avec la Ville de Bonaventure.

D'autres dépenses seront effectuées au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier. Ces investissements consisteront principalement à climatiser la salle, à refaire la toiture ainsi qu'à réaménager certains locaux au sous-sol pour améliorer l'espace de vie du Club des 50 ans et plus. Ces travaux, qui totaliseront près de 100 000 \$, n'auront pas d'impact sur le budget puisqu'ils seront entièrement financés par un programme de subvention (PRABAM).

De plus, lors de cette même séance, le conseil a également adopté le programme triennal des dépenses d'immobilisations (PTI) pour les exercices 2022, 2023 et 2024. Le PTI consiste en une liste des projets que le conseil se propose de réaliser au cours des trois (3) prochaines années. Il inclut également les modes de financement prévus pour les projets.

En cours d'année, les projets seront analysés en vue de leur réalisation. Il est ainsi possible que des projets soient ajoutés, retardés ou éliminés en cours d'année.

Denis Gauthier,
Maire

Voici le détail des revenus et dépenses pour l'année 2022.

Revenus

Taxation

Taxe foncière générale et taux variés 1 062 228 \$

Tarifification

Aqueduc, égouts et 181 335 \$
assainissement des eaux usées

Ordures et récupération 145 380 \$

Compensations

École élémentaire et tenant lieu de 9 865 \$
taxes

Gouvernement du Canada 2 885 \$

Transferts

Péréquation 95 058 \$

Partage croissance point TVQ 15 945 \$

Entretien du réseau routier 125 650 \$

Redevances 25 000 \$

Revenus de source locale

Bibliothèque 800 \$

Frais de photocopies & revenus divers 1 450 \$

Raccordements aqueduc et égouts 5 000 \$

Conciergerie – OMH 10 835 \$

Aire de détente 28 050 \$

Location de salles 7 500 \$

Imposition de droits

Permis de construction 1 250 \$

Droits de mutation 15 000 \$

Intérêts - taxes 7 000 \$

Autres revenus

Sécurité publique 2 500 \$

Contribution des organismes 25 000 \$

Redevances 55 000 \$

Appropriation au surplus accumulé 75 000 \$

TOTAL DES REVENUS : 1 897 731 \$

Dépenses

Administration générale

Législation 103 450 \$

Gestion financière et administration 279 060 \$

Évaluation 31 034 \$

Entretien & autres postes administratifs 57 445 \$

Sécurité publique

Services de la Sûreté du Québec 77 392 \$

Sécurité Incendie 103 931 \$

Réseau routier

Voirie municipale 407 210 \$

Éclairage public 7 975 \$

Transport en commun 2 635 \$

Hygiène du milieu

Eau et égout 159 225 \$

Ordures et récupération 161 554 \$

Santé et bien-être

Logements sociaux 42 345 \$

Politique familiale 3 000 \$

Aménagement, urbanisme et développement

Urbanisme et zonage 18 930 \$

Promotion et développement 9 250 \$

Rénovation urbaine 15 500 \$

Loisirs et culture

Centre Plein Air 21 375 \$

Patinoire 20 285 \$

Site de l'île 18 840 \$

Aire de détente 12 605 \$

Centre Multi Récréatif & sentiers 70 620 \$

Autres (camp de jour et entente de loisirs) 50 750 \$

Centre communautaire 16 705 \$

Bibliothèque 22 685 \$

Dette et fonds de roulement

Intérêts 38 465 \$

Remboursements 129 315 \$

Activités d'investissement

Immobilisations 16 150 \$

TOTAL DES DÉPENSES : 1 897 731 \$

PTI 2022-2023-2024

Année 2022

TITRE DU PROJET	COÛT	MODE DE FINANCEMENT
Achat d'une débroussailleuse déportée	22 500 \$	Fonds d'administration
Remplacement d'une pompe à la station de pompage # 1	12 150 \$	Budget 2022
Projet de 24 logements, destiné aux personnes âgées en légère perte d'autonomie, AccèsLogis Volet II	140 000 \$	Règlement d'emprunt & partenariat avec la SHQ
CMR : Ajouts de jeux pour 0-5 ans	25 000 \$	Fonds régions et ruralité (FRR) & Budget 2022
Construction d'un nouveau centre Plein Air	700 000 \$	En attente du programme TECQ Règlement d'emprunt
Concept de mise en valeur du site de l'Île : Relocalisation du chemin de l'Île	15 000 \$	Fonds d'administration
Améliorations du centre communautaire Jean-Guy-Poirier (toiture, air climatisé et améliorations bâtiment)	100 000 \$	Programme PRABAM

Année 2023

TITRE DU PROJET	COÛT	MODE DE FINANCEMENT
Achat d'une camionnette pour travaux publics	60 000 \$	Fonds d'administration
Réaménagement des sentiers de ski de fond	20 000 \$	Programme PSSPA & budget 2023
CMR : Ajouts d'éclairage	35 860 \$	Fonds d'administration
Achat d'une motoneige	20 000 \$	Fonds d'administration

Année 2024

TITRE DU PROJET	COÛT	MODE DE FINANCEMENT
Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts (route 132, entre avenue du Viaduc et route Poirier)	1 975 000 \$	Programme TECQ Autre programme à déterminer Règlement d'emprunt En partenariat avec le MTQ
CMR : Ajouts de jeux d'eau	100 000 \$	Fonds régions et ruralité (FRR) & financement à déterminer
Concept de mise en valeur du site de l'Île : Végétalisation, patrimoine culturel et naturel et promenade	875 000 \$	En recherche de financement

Le programme triennal d'immobilisations consiste en une liste des projets que le conseil se propose de réaliser au cours des trois prochaines années. Le tout étant sujet à l'adoption de résolutions et de règlements autorisant leur réalisation.

TOTAL 2022 :	1 014 650 \$
TOTAL 2023 :	135 860 \$
TOTAL 2024 :	2 950 000 \$

BUDGET 2022

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 500-21

CONCERNANT LE BUDGET ET TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022.

ARTICLE 3 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon est autorisé à faire les dépenses et les affectations au montant de 1 897 731 \$, considérant les revenus prévus du même montant.

ARTICLE 4 TAUX DES DIFFÉRENTES TAXES FONCIÈRES

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon décrète les taux de taxation afférents aux catégories d'immeubles pour l'année fiscale 2022 comme suit :

4.1 Taxe sur la valeur foncière

Le taux de la taxe foncière générale est de 1,0267 \$/100 \$ d'évaluation.

4.2 Taxe foncière pour certaines catégories d'immeubles

Pour les immeubles de type non résidentiels (*commerciaux et industriels*) et en conformité avec la Loi sur la fiscalité municipale (*art. 244.29 à 244.64*), un taux de 0,4321 \$/100 \$ d'évaluation est appliqué en sus du taux sur la foncière générale.

ARTICLE 5 TARIFICATIONS

Aqueduc, égouts et assainissement :	385 \$
Ordures :	178 \$
Récupération :	45 \$

ARTICLE 6 VERSEMENTS ÉGAUX POUR LE PAIEMENT DES COMPTES

Attendu que tous les comptes de taxes et tarifications devront avoir été payés en entier à la fin de l'année 2022 et conformément aux dispositions prévues par la Loi sur la fiscalité municipale; les comptes de plus de 300 \$ sur une unité d'évaluation pourront être acquittés en quatre versements sans que des frais d'intérêts soient appliqués.

Les versements devront être effectués aux dates suivantes :

- Le 1^{er} mars 2022
- Le 1^{er} juin 2022
- Le 1^{er} septembre 2022
- Le 1^{er} novembre 2022

La Municipalité de Saint-Siméon n'acceptera aucune proposition de report pour le paiement des taxes dues pour l'exercice financier 2022.

ARTICLE 7 ENTRÉES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, MODIFICATIONS DE TROTTOIRS ET DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

- Un montant de 2 500 \$ sera facturé pour l'installation d'une entrée d'aqueduc et d'égouts (¾ pouces) pour chaque unité d'évaluation. Un montant de 500 \$ sera ajouté pour chaque ¼ pouce supplémentaire.

Pour toute installation d'une entrée d'aqueduc et d'égouts impliquant la traverse d'un chemin ou d'une route municipale, les frais supplémentaires en équipements et matériaux seront à la charge du demandeur.

- Un montant de 500 \$ sera facturé pour une modification de trottoir devant une propriété.
- Un montant de 50 \$ sera facturé pour toute demande de dérogation mineure en ce qui concerne la réglementation de zonage et d'urbanisme.

ARTICLE 8 INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES

Un taux d'intérêt de 10 % par année sera appliqué sur tout solde dû à la Municipalité.

Le règlement complet de même que les documents présentés le 13 décembre (prévisions budgétaires & PTI) sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet finances municipales et taxes.

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Monsieur le Maire a procédé à la lecture de la correspondance reçue de madame Édith Bélanger demandant l'ajout de lampes de rues supplémentaire dans le secteur Est du 3^e rang, entre le centre Plein Air et la route Arsenault.

L'adhésion à la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs a été renouvelée.

Des contributions financières ont été accordées pour le Projet ski-bus Pin Rouge 2022, à la Guignolée 2021 et à la chorale la Voix des Ondes.

Il a été RÉSOLU :

→ d'autoriser Dénéigement Donat Bujold à effectuer le déneigement de la route Poirier à partir du 4^e rang jusqu'à la limite de Saint-Alphonse, et ce, pour l'hiver 2021-2022 et d'autoriser que la Municipalité effectue occasionnellement le déneigement de ce secteur dans le but d'élargir le chemin, et ce, seulement en cas de besoin et sous réserve d'approbation du Conseil.

→ que messieurs Mathieu Martin, Jean-Benoît Roy et Léo Bernard soient désignés à titre de pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Siméon.

→ que les pompiers du service incendie de la Municipalité de Saint-Siméon soient autorisés à suivre la formation de l'École nationale des pompiers du Québec sur l'utilisation du feu vert clignotant;

que, suite à cette formation, les pompiers du service incendie de la Municipalité de Saint-Siméon soient autorisés à s'enregistrer au niveau de la Société de l'assurance automobile du Québec afin d'obtenir l'attestation requise par le Code de la sécurité routière;

que les pompiers du service incendie de la Municipalité de Saint-Siméon soient autorisés à munir leur véhicule personnel d'un feu vert clignotant et de l'utiliser pour répondre à des situations d'urgence sur le territoire de la MRC Bonaventure.

→ que la Municipalité de Saint-Siméon approuve les dépenses, d'un montant de 9 835 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

→ d'accepter le budget révisé soumis par l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon. La contribution municipale se chiffre à 4 752 \$ pour l'année 2021.

→ que monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement numéro 494-21, décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues neuf avec benne multifonction et un emprunt de 299 524,09 \$, remboursable sur une période de vingt (20) ans.

→ que le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2022 soit adopté. Ces séances se tiendront au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier et débuteront à **19 h 30**.

→ que, lorsque la MRC de Bonaventure le demandera, les dossiers des taxes municipales qui n'auront pas été réglés lui soient transférés aux fins du processus prévu de vente pour taxes municipales impayées.

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 496-21, décrétant l'ouverture des chemins durant la saison hivernale 2021-2022.

Il y a eu DÉPÔT, par la directrice générale et greffière-trésorière, des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget sur l'adoption du PTI.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le Règlement numéro Règlement 500-21, décrétant les prévisions budgétaires de l'année 2022 de même que les différents taux de taxes et tarifs s'y rattachant.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le Règlement numéro Règlement 501-21, relatif à la rémunération des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Il y a eu PRÉSENTATION ET ADOPTION des prévisions budgétaires 2022 de la Municipalité de Saint-Siméon.

Il y a eu PRÉSENTATION ET ADOPTION du programme triennal des dépenses d'immobilisations (PTI) pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Lors de la période de questions de ces séances, les commentaires et questionnements soulevés concernent :

- le processus de soumissions, les modalités entourant la Guignolée 2021, l'utilisation du feu vert clignotant, les modalités du programme PPA-CE, l'accueil des nouveaux arrivants et le projet de 24 logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie.
- La rémunération et l'allocation de dépenses des élus, les dépenses en voirie municipale, les dépenses relatives à la collecte des matières résiduelles et recyclables et les durées et intérêts entourant les montants relatifs à la dette.

Prenez note que les procès-verbaux de ces séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 499-21, ADOPTÉ LE 10 JANVIER 2022, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

1. Objet du projet de Règlement et demande d'approbation référendaire

À la suite de la consultation écrite de 15 jours suivant l'affichage de l'avis public du 9 décembre 2021 concernant le 1^{er} projet de Règlement numéro 499-21, le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté un second projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage.

Ce second projet de Règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande relative pour agrandir la superficie de la zone 30-M (Zone à dominance Mixte) à même la superficie existante de la zone 34-I (Zones à dominance Industrielle), adjacente à la zone 30-M a été déposée. Toutes les dispositions afférentes à la zone 30-M restent les mêmes et l'usage 2293 « Garages et équipements d'entretien des véhicules lourds / ne comprends pas l'entreposage et services de transport de marchandises (voir 243) » est ajouté à la zone 34-I. Les articles 200 et 201 du règlement de zonage sont également abrogés.

Ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter des zones concernées 30-M et 34-I et des zones contiguës suivantes : 16-A, 27-P, 28-RE, 31-RE, 32-RE, 33-I, 35-RE, 37-C et 38-RE.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition, à la condition qu'une demande provienne de la zone à laquelle elle est contiguë.

2. Description des zones

Pour de plus amples informations concernant la localisation de chacune des zones concernées du territoire de la Municipalité de Saint-Siméon, prière de vous présenter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau, pour consulter le plan de zonage.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau de la ville au plus tard **15 jours suivant l'affichage du présent avis public** ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est pas frappée d'une incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes en date de la présente :

- être majeur et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- être domicilié, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'une place d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui en date de la présente, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demande

Toute disposition du second projet de règlement qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 499-21 peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Siméon aux heures normales de bureau ou sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Siméon, dans la section avis publics.

Donné à Saint-Siméon, le 27 janvier 2022.

Nathalie Arsenault
Directrice générale
Greffière-trésorière

BIBLIOTHÈQUE FÉLIX-L'ABBÉ-DESLAURIERS

Chères lectrices, chers lecteurs, je vous souhaite le meilleur pour la prochaine année, celui que l'on sème et qui finit par pousser, celui qui veut bien s'approcher de nous quand on l'appelle.

Je vous souhaite santé, courage, sagesse, patience et bienveillance.

La bibliothèque est ouverte aux heures habituelles les **mardis et jeudis de 18 h 30 à 20 h** et le **samedi de 9 h 30 à 11 h**.

La nouvelle collection thématique va arriver bientôt. Pour février : livres et jeux pour les jeunes.

Nous avons toujours des livres à vendre au prix de 0,50 \$.

Notre nouveauté ce mois-ci :

POUR ADULTES

- **Les enquêtes de Maud Delage**
Marie-Bernadette Dupuy

Si vous êtes intéressés à devenir bénévole, vous êtes toujours les bienvenus.

Bonnes lectures,

Louise Poirier,
Responsable

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

URGENT BESOIN DE BÉNÉVOLES À SAINT-SIMÉON

Le Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel a actuellement **un urgent besoin de bénévoles à Saint-Siméon** pour faire de l'accompagnement-transport médical auprès d'aînés de la municipalité qui ne peuvent obtenir l'aide d'un proche au moment de la demande, ou qui ne peuvent utiliser les autres moyens de transport parce qu'elles vivent une perte d'autonomie.

Le rôle la personne bénévole : accompagner la personne vers des services de santé tels que : le centre hospitalier, la pharmacie, le bureau du

médecin, le CLSC ou autre. Le bénévole est à la fois disponible, à l'écoute et rassurant, il est vraiment là comme accompagnateur de la personne qui reçoit ce service.

À savoir : le centre d'action bénévole effectue une rotation de ses bénévoles afin que ceux-ci aient un maximum de trois (3) accompagnements par semaine ou pas plus de 10 par mois. De plus, nous remettons une compensation de 0,47 \$ / kilomètre à partir de barèmes préétablis.



Vous êtes intéressés de faire la différence pour les gens de votre communauté ? Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, n'hésitez pas à me contacter au 418 752-5577, poste 6, du mardi au vendredi.

Nous serons heureux de vous accueillir au sein de notre équipe de dévoués bénévoles !

Benoît Drapeau,

Intervenant au soutien à la communauté et la gestion responsable des bénévoles

FABRIQUE DE SAINT-SIMÉON

Le conseil de la Fabrique tient à remercier monsieur Leslie Thibault et madame France Beaulieu pour leur bon travail et leur implication comme bénévolat au sein de notre église.

Nous sommes heureux d'accueillir deux nouveaux membres au sein de notre équipe : madame Anne Gauvreau ainsi que monsieur Paul-Émile Bélanger. Nous vous souhaitons la bienvenue !

L'équipe du conseil de la Fabrique est complétée comme suit :

Mesdames

Diane Bujold
Lisette Poirier
Anne Gauvreau

Messieurs

Jacques Lepage
Gaston Cavanagh
Paul-Émile Bélanger

Le bureau est ouvert tous les **mardis de 8 h 30 à 11 h 30**.

Nelson Bujold,
Président

MAISON DE LA FAMILLE

PROGRAMMATION HIVER 2022

ACCUEIL, ÉCOUTE, SUPPORT, RÉFÉRENCE, FRIPERIE 0-2 AN ET CENTRE DE DOCUMENTATION*

Disponibles dans l'espace « milieu de vie » ouvert du mardi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 dès le **18 janvier**.

Gratuit

HALTE RÉPIT-POUPONS* (pour bébés de 0 -12 mois)

Les mercredis, de 13 h 30 à 16 h à partir du **19 janvier**.

Inscription demandée pour le lundi précédent. Si jamais vous souhaitez venir rencontrer nos Mamidoux, contactez-nous!

Gratuit

JOURNÉE INTENSIVE DE PRÉPARATION À LA NAISSANCE*

Un samedi par mois de 9 h 30 à 17 h 30, offerte dans le dernier trimestre de la grossesse. Prochaine journée prévue : **22 janvier**.

Une autre journée est prévue le 19 mars 2022. Autres possibilités, au besoin. Appelez-nous pour nous faire part de vos besoins!

50 \$/journée/couple

« EN ATTENDANT BÉBÉ » *

Rencontres prénatales pour les couples, comprenant cinq (5) soirées prénatales et une journée de préparation à la naissance (5 février). La prochaine cohorte débutera le mardi **25 janvier** de 18 h 30 à 21 h **ou dès qu'un groupe sera complet**.

Une 2^e série pourrait débuter le 3 mai, selon les inscriptions.

Gratuit.

ATELIER DE MASSAGE POUR BÉBÉ*

Série de cinq (5) rencontres les jeudis de 9 h 30 à 11 h 30 dès le **27 janvier** **ou dès qu'un groupe sera complet**.

Coût : 55 \$/série.

CAUSERIES-FAMILLES*.

Tous les mardis de 9 h 30 à 11 h 30 à partir du **1^{er} février**.

Les thèmes et les sorties varient d'une semaine à l'autre pour répondre aux besoins des parents. Une causerie allaitement sera offerte par Supportons-Lait, 1 fois par saison. *Le début des causeries sera précédé de notre fameux brunch de la rentée.*

Gratuit

SÉANCES D'AJUSTEMENT D'OUTILS DE PORTAGE*

Il faut avoir une base en portage. Jeudi **24 février** entre 13 h 30 et 15 h 30.

Pour information et inscriptions : **581-886-8153** ou mdfcauserie@navigue.com.

Coût : 5 \$/séance

ATELIERS DE PORTAGE*

Des ateliers seront offerts les jeudis de 13 h 30 à 15 h 30. Offert aux dates suivantes selon le niveau : **Débutant : 3 février** | **Intermédiaire : 10 février** | **Avancé : 17 février**.

Pour information et inscription : **581-886-8153** ou mdfcauserie@navigue.com. *Vous aimeriez un autre horaire? Appelez-nous!*

Coût : 20 \$ ou 30 \$ par couples par atelier

YOGA PRÉNATAL*

Série de sept (7) rencontres offerte le mardi soir de 18 h 30 à 20 h 30 à partir du **8 mars au 19 avril** **ou dès qu'un groupe sera complet**.

75 \$/série

CAFÉ-RENCONTRE DE SOIR (parents d'enfants de 0-18 ans)

Selon la demande. *Appelez-nous pour nous partager les sujets qui vous intéressent!*

Gratuit

PORTATHÈQUE*

Nous faisons maintenant le prêt de porte-bébés. *Contactez notre monitrice de portage pour prendre rendez-vous et passer prendre l'outil de portage dont vous avez besoin : mdfcauserie@navigue.com ou au 581-886-8153.*



Toutes ces activités ont lieu à Bonaventure au **105, avenue Grand-Pré, local 104.**

À noter :

- **Les activités portant l'étoile (*) nécessitent une inscription à l'avance.**
- Un lien vers **les Accompagnantes** et divers documents utiles est en ligne sur notre site web. Celui-ci vous donne accès à la liste des accompagnantes disponibles dans la Baie-des-Chaleurs, à une vidéo de prévention de la plagiocéphalie, à des plans de naissances, aux diverses ressources périnatales, à un document utile lors de la recherche d'un milieu de garde et un dépliant sur le portage ergonomique de bébé.
- **Ligne d'écoute entourant la naissance :** cette ligne d'écoute, assurée par une personne-ressource qualifiée en périnatalité, **offre une réponse dans les 24 heures, 7 jours / semaine**, en soutien aux parents qui ont vécu des expériences difficiles avant, pendant ou après la naissance : 581-886-2415.
- **Les coûts d'inscription et de déplacement ne doivent en aucun temps être un empêchement à participer aux divers ateliers offerts. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.**
- Les dates d'ateliers peuvent être retardées ou être annulées selon les inscriptions reçues.

- ☀ Pour information supplémentaire, pour recevoir nos activités par courriel ou pour inscription : (418) 534-4449 ou mdfanimation@navigue.com.
- ☀ Pour rejoindre la coordination : amigo@navigue.com.
- ☀ Site Internet : www.mfbonaventure.org
- ☀ Page Facebook : [lamaisondefamillemrbonaventure](https://www.facebook.com/lamaisondefamillemrbonaventure)

Pour l'apaisement des naissances

Groupe de soutien et de partage pour les personnes ayant vécu une expérience d'accouchement difficile.



Groupe de soutien

Malgré la guérison physique et le temps qui passe, plusieurs personnes demeurent troublées par le souvenir de l'accouchement. Que ce soit suite à une expérience décevante, difficile ou traumatisante, il arrive qu'on se retrouve seul avec des émotions, déceptions et peurs.

Ce groupe permet de se raconter, d'être accueillis sans jugement et, nous l'espérons, de faire la paix avec leur histoire.

Série de 6 rencontres aux 2 semaines.

Pour information et inscription :
Maison de la Famille-MRC Bonaventure
mdfanimation@navigue.com
418-534-4449



La prochaine série sera offerte aux 2 semaines les vendredis de 13h à 16h à compter du 28 janvier 2022 ou dès qu'un groupe sera formé.

Cet atelier sera animé par une personne-ressource de la Maison de la Famille - MRC Bonaventure et une personne ressource de Femmes en Mouvement (FEM). Il aura lieu aux locaux de FEM au 152 Av. de Grand-Pré à Bonaventure.

Halte-garderie communautaire

De la Maison de la Famille - MRC Bonaventure

Offerte du mardi au vendredi de 9h à 16h

Contribution volontaire suggérée de 5\$ par enfant par jour

Objectifs:

- ★ Permettre aux parents à la maison de la MRC Bonaventure de pouvoir s'offrir un moment de répit;
- ★ Offrir aux enfants de 1 à 5 ans l'occasion de socialiser à travers des activités amusantes et diversifiées dans un milieu chaleureux et sécuritaire;
- ★ Dépanner, au besoin, les parents dont le milieu de garde doit fermer, selon la place disponible.

À Bonaventure
105 Avenue Grand-Pré, local 107

Offerte par: 

Avec la participation financière de:



En partenariat avec les Alliances pour la solidarité, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale et le Ministère de la Famille

Inscriptions / information:

Contactez Karine au:
581 886-1766/
418 534-4449
ou à
mdfgarderie@navigue.com

Merci également à:


RALLYE DE LA MÉMOIRE

Vous cherchez une activité pour stimuler votre cerveau et le garder en santé?

La Société Alzheimer Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine vous propose son **RALLYE de la MÉMOIRE**. Il s'agit d'un cahier comprenant 19 jeux et questions variés qui feront assurément travailler vos méninges.

Procurez-vous votre exemplaire en téléphonant au **418 534-1313**. Vous pourrez payer par virement Interac et vous recevrez votre rallye par la poste.



Le rallye est en vente au coût de 15 \$ et les participants ont jusqu'au 31 mars pour le retourner à la Société Alzheimer.

Il y a des prix à gagner parmi les participants.

Voici une excellente façon de vous amuser et de soutenir un organisme présent partout en Gaspésie et aux îles.

SERVICE INCENDIE

Quelques conseils pour l'hiver 2022 :

CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept (7) jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

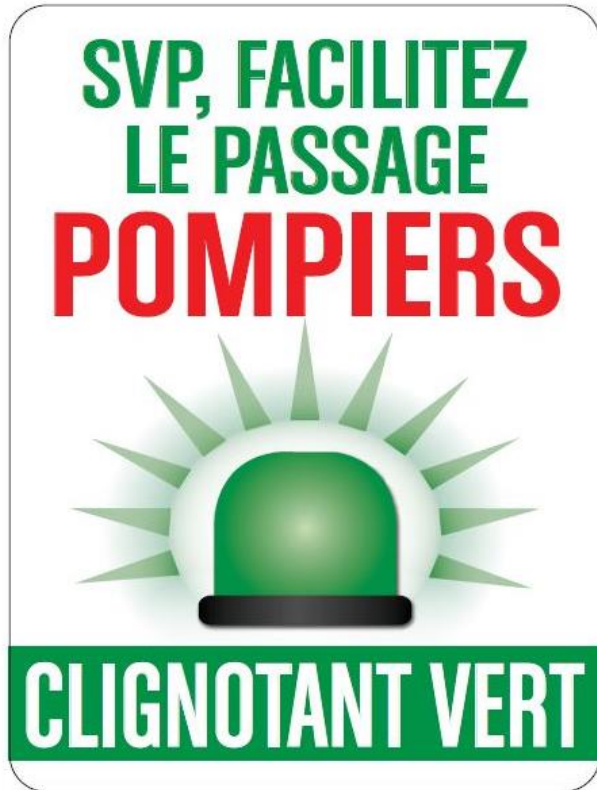
- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.

En tout temps, maintenez une sortie d'urgence bien déneigée.

Votre équipe de pompiers de la Caserne 73

SERVICE INCENDIE – FEU VERT CLIGNOTANT

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LE FEU VERT CLIGNOTANT



Le feu vert clignotant vise à :

- rendre les pompiers plus visibles lors d'un déplacement d'urgence avec leur véhicule personnel;
- informer les usagers de la route d'un besoin de courtoisie, comme céder le passage;
- autoriser le pompier à circuler sur l'accotement ou immobiliser son véhicule à tout endroit lorsque les circonstances l'exigent et que le feu est actionné.

Un feu vert qui clignote dans votre rétroviseur, c'est un pompier volontaire qui veut dépasser! Svp, soyez courtois à leur égard.

Votre équipe de pompiers de la Caserne 73



SKI-BUS 2022

PRÉSENTATION DU SERVICE

Service de transport collectif offert par la RÉGÎM ayant pour objectif de favoriser la participation des jeunes à des activités sportives hivernales.

PUBLIC CIBLE

Les jeunes du secteur Paspébiac/Nouvelle désirant aller pratiquer des sports d'hiver au centre de ski Pin Rouge de New Richmond, tous les samedis.

Ce service est ouvert à toute clientèle.

SERVICE OFFERT

Les samedis, ainsi que quelques autres dates, un trajet de la RÉGÎM est créé spécialement pour amener des jeunes au centre de ski Pin Rouge de New Richmond.

Ce service est disponible avec ou sans réservation.

Les véhicules utilisés pour ces trajets seront des autobus collectifs.

Date où les trajets seront offerts :

* 29 janvier	* 26 février	* 19 mars
* 5 février	* 1 ^{er} mars	* 26 mars
* 12 février	* 5 mars	
* 19 février	* 12 mars	

Trajet offert selon l'horaire suivant :

* 7 h 35 : Paspébiac (église)	* 8 h 20 : Saint-Siméon (église)
* 7 h 50 : New Carlisle (église)	* 8 h 30 : Caplan (église)
* 8 h 10 : Bonaventure (église)	* 8 h 35 : New Richmond (dépanneur Petite-Rivière)

Le **RETOUR** est prévu pour 16 h. Départ du centre de ski Pin Rouge et arrêts sur la route en fonction des passagers à bord.

Tarifcation :

La tarification régulière de la RÉGÎM sera appliquée pour le service de transport soit 3 \$ le billet ou 4 \$ en argent par déplacement.

RÉGÎM  Tu me transportes !

 1 877 521-0841  www.regim.info

RAPPEL À PROPOS DU DÉNEIGEMENT

RAPPEL IMPORTANT

Nous avons malheureusement constaté que plusieurs citoyens déposent des andains de neige sur les trottoirs et traversent la route du côté opposé de leur entrée.

À cet effet, la Municipalité désire vous rappeler que :

- Nul ne peut projeter, souffler ou déposer un andain de neige ou la neige recouvrant un terrain privé sur une chaussée ou **sur un trottoir que la municipalité déneige.**
- **Nul ne peut traverser la neige du côté opposé de l'entrée** qu'il déneige pour la laisser sur l'emprise d'un chemin municipal.

Des pénalités s'appliqueront à tous ceux et celles que ne respecteront pas ces conditions.

Nous profitons également de l'occasion pour vous demander de ne pas déposer vos bacs d'ordures et de recyclage sur le trottoir pendant la période hivernale.

Voici quelques rappels pour disposer adéquatement votre bac l'hiver :

- ✓ Placez votre bac à environ trois **(3) mètres de la ligne blanche** ou en arrière du trottoir;
- ✓ Dégagez le bac de tout obstacle et banc de neige afin qu'il soit bien visible par le chauffeur;
- ✓ Sortez toujours le bac la veille au soir.

Votre collaboration sera grandement appréciée par l'équipe de déneigement !

CENTRE PLEIN AIR



La Municipalité de Saint-Siméon est heureuse et fière d'être partenaire de La petite Expé, le volet hivernal du Grand Défi Pierre Lavoie.

Avec ce partenariat, c'est **30 ensembles de ski de fond de marque Rossignol** qui sont disponibles gratuitement pour initier vos enfants (12 ans et moins) à ce sport et profiter de nos sentiers municipaux en famille. Informez-vous auprès du préposé lors de votre visite.

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à 16 heures.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 22 février 2022

Mise à la poste

- 7 mars 2022

Le choix d'une qualité de vie

**Volume 5, numéro 1
Janvier-février 2022**

Publié le 27 janvier 2022